

Ministère de l'Intérieur

ACTUALITES

DE LA FILIERE SOCIALE

RÉUNION DE DIALOGUE SOCIAL
- 2 Mai 2018 -

Des perspectives positives... mais d'autres au point mort !

Étaient présents : le DRH, la SDASAP et son adjoint, la SADASAP Police, le BPTS, la CTN, 1 CTR, les représentants de la filière CGT/FSU et nous-mêmes (la secrétaire générale adjointe de FO-Préfectures et 1 représentant de la filière sociale AS).

Au vu de l'ordre du jour très dense, il n'a malheureusement pas été possible ENCORE UNE FOIS d'aborder tous les points... Mais c'est sûr qu'avec deux réunions par an, c'est compliqué !

Point 1 : NBI CTSS et AS

Le DRH nous confirme avoir enfin saisi la DGAFP sur leur projet de décret pour l'attribution de points de NBI pour la filière sociale. Il nous confirme avoir également fait les démarches en interne pour pouvoir présenter cette demande dans le projet de loi de finances 2019. L'administration est maintenant en attente des arbitrages définitifs, en août. Et, en cas d'accord, le versement se ferait dès 2019. A suivre donc, en septembre, car tant qu'on n'a pas les écrits...

Le DRH nous a alors demandé si nous envisagions d'arrêter le boycott...

FO a répondu qu'en cas d'accord sur les 20 à 23 points de NBI, et si une augmentation de l'IFSE était aussi accordée à l'ensemble des collègues au passage en catégorie A, alors oui, nous nous engageons à lancer un appel pour la levée du boycott.

Point 2 : Reclassement catégorie A

Pour le moment, le reclassement en catégorie A est bien prévu en février 2019.

Détachement dans le corps des administratifs : l'administration est en attente de réponse de la part



Dans l'action pour vous !!!

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>



de la DGAFP sur les modalités mais, selon certaines indiscretions, il semble qu'une certaine souplesse serait appliquée, notamment pour les détachements dans les corps administratifs actuels (proposition de maintenir des détachements en catégorie B sur une période transitoire et, peut-être, possibilité de détachement en catégorie A pour les CTSS). Mais pour le moment, rien de concret.

Elections professionnelles : leur réforme n'impactera pas leur déroulement. Les élections se feront sur la base des corps AS et ASP en catégorie B et par vote électronique.

En ce qui concerne les CTSS pas d'infos, hormis que les élections se feront par vote électronique pour le CT MI et par vote "papier" pour les CAP.

RIFSEEP : le DRH s'est engagé à revaloriser l'IFSE et le CIA lors du passage en catégorie en A, mais pour le moment, aucun montant ne nous a été donné. Nous espérons juste que ça ne sera pas un tour de « passe-passe » en augmentant fictivement l'IFSE, actuellement de 5386 € en province, car, pour que tout le monde soit revalorisé, il faudra forcément que l'administration propose un montant supérieur à 6400 € en province (ce que touchent quasiment les ¾ des collègues attachées principales aujourd'hui, avec l'ancien TMO revalorisé).

Nous attendons donc maintenant les propositions de revalorisation.

Point 3 : Formation 2017-2018

L'administration a présenté le bilan exhaustif de la Formation 2017, dont le budget était de 61000 €.

FO a souligné les remontées très positives de la formation sur les situations complexes de monsieur PIERSON. Nous avons indiqué qu'il serait maintenant cohérent qu'il puisse accompagner le réseau dans l'élaboration du protocole d'intervention qui devait en découler il y a deux ans...

Nous avons également fait remarquer que peu de formations individuelles semblent avoir été accordées...

Point 4 : Dispositif d'accompagnement des policiers blessés en service / Plan de mobilisation contre le suicide

La SDASAP Police a expliqué le fonctionnement de ce bureau ainsi que le nouveau plan qui sera présenté au ministre fin mai.

En résumé, le bureau n'est pas là pour se substituer aux services déjà existants. Son objectif est de coordonner et d'aider les familles dans leurs démarches administratives et médicales après une blessure ou un décès en service. L'idée est de créer des guichets uniques pour les fonctionnaires et leurs familles. Des antennes seront ouvertes dans les SGAMI. Un guide de procédure est en cours de rédaction.

Une présentation du nouveau plan contre le suicide nous a également été faite... Nous le découvrons car, une fois de plus, les représentants des personnels de la filière sociale n'y ont pas été associés...

FO est intervenu pour faire certaines remarques sur ce plan, sur les fiches proposées et, plus particulièrement, encore une fois sur les erreurs d'analyse juridique concernant le partage d'informations, la place des RAP, celle des mutuelles, etc (cet aspect fera l'objet d'un compte-rendu plus détaillé).

Point 5 : RPS, point d'étape sur la mission du psychologue du travail

La SDASAP nous a indiqué que le psychologue a rencontré, dans les 3 régions, 36 AS sur 39, dont 2 collègues en arrêt et 1 refus.

La restitution aux équipes se fera en juin. Le bilan nous sera ensuite présenté.

FO a rappelé que la restitution devait déjà être faite en septembre dernier et que les équipes étaient en attente... Cependant nous comprenons que le psychologue a, par ailleurs, beaucoup de travail.

FO a rappelé que c'était aussi une des raisons pour lesquelles nous avons demandé l'externalisation de la démarche de prévention ! De plus, des fonds auraient pu être demandés auprès de la DGAFP mais, par choix ou par ignorance, la SDASAP ne l'a pas fait !

Nous avons ensuite lu une étude de l'assurance-maladie qui indique que les travailleurs sociaux et les soignants sont les personnels les plus exposés aux RPS. **FO a demandé** à ce qu'ils puissent au moins, dans une démarche de prévention tertiaire, avoir la possibilité de bénéficier d'une écoute psychologique externe ponctuelle, en cas de besoin.

Les réponses ont été consternantes :

Le DRH : *"C'est une étude qui, a priori, concerne le privé. Donc, comme on est dans la fonction publique, cela ne nous concerne pas !"*. => Allez hop, fermez le ban !

Réponse de la CTR présente : *"C'est normal que les AS craquent parfois, cela fait partie des risques du métier."*. => On mettra ça sur le compte de la maladresse et de la chaleur...

Et réponse de la CTN : *"Les AS peuvent faire appel à monsieur PIERSON si elles le veulent, mais il fait ça bénévolement... Et sinon il existe les supervisions !"*. => Et plouf, à côté !

Bref, en résumé, une résistance incroyable et des réponses scandaleuses.
Mais **NOUS NE LÂCHERONS RIEN !**

Point 6 : Les moyens du réseau

Véhicules de services : 33 vont être livrés en 2018.

Outil statistique : l'outil initialement prévu avec celui des finances n'a pas été retenu en raison de failles de sécurité. Un outil est en cours de test et, actuellement, les remontées entre CTR et SDASAP fonctionnent. Il manque les remontées entre AS et CTSS.

Le DRH a demandé à ce que cet outil statistique soit déployé sans attendre pour être testé sur le terrain et pouvoir le faire évoluer.

Point 7 : Bilan des interventions du service social en Guadeloupe et à Saint-Martin

L'administration nous a fait un bilan très rapide, très chiffré, très feutré et très... édulcoré !

FO a réaffirmé la nécessité, pour l'administration, de s'approprier une culture « opérationnelle » afin d'améliorer la manière dont le service social gère ses événements : on ne devrait plus, à l'avenir, constater le non-respect des garanties minimales (en termes d'horaires, d'absence de récupération ou d'indemnisation des heures supplémentaires effectuées, de non-paiement des astreintes « déguisées », d'absence de moyens mis à disposition ou de communication, etc.).

FO a demandé que soit présenté un bilan complet et exhaustif pour que cet événement serve à construire les interventions de demain.

FO a demandé que soit aussi régularisé un certain nombre de droits toujours non-attribués aux collègues...

Et FO a dénoncé le fait que certaines collègues qui sont intervenues, ainsi que celles restées en métropole pour assurer la continuité de services, n'ont pas toutes vu leur CIA augmenter ni même reçu de remerciements...

Point 8 : Bilan du recrutement OFII

17 AS ont finalement passé le concours et 8 ont été admises... ça laisse songeur sur les exigences attendues !

Pour mémoire elles intègrent le corps des AS de l'État et vont venir gonfler les effectifs totaux du MI. Elles ont été intégrées au 1er juin 2018.

Point 9 : Questions diverses

En fin de séance, et à la demande de FO, nous avons souhaité évoquer (survoler...) les points suivants :

Entretiens professionnels : encore une fois cette année, nous avons dénoncé le fait que les objectifs ont été donnés un mois après la date de clôture des entretiens prévue par la circulaire, soit après le 31 mars 2018. Les entretiens seront donc réalisés entre les mois de mai et juillet, et ce, pour la 3ème année consécutive !

Réponse : pas d'explication ! Le DRH a pris note !

Pour la prochaine réunion de dialogue social, FO demandera le bilan du nombre d'entretiens non réalisés au cours des 3 dernières années...

Objectif national 2018 pour le service social : l'objectif numéro 2 pose toujours problème et interroge : « **Consolider le fonctionnement et la cohérence du réseau**, proposer aux agents sollicitant un accompagnement social une contractualisation du projet d'accompagnement précisant les objectifs visés et le cadre de l'intervention, et actualiser le contrat une fois par an ».

FO a dénoncé le fait que cet objectif est mal compris et porte atteinte à l'article 12 du code de déontologie.

Réponse de la CTN : "**Le code de déontologie n'est pas un code juridique !**".

A bon entendeur, salut ! Vous savez maintenant à quoi vous en tenir en ce qui concerne le respect de la déontologie et de sa défense au MI !

Et elle maintient que la loi de 2002 oblige à la contractualisation. Nous avons indiqué que l'analyse de Pierre VERDIER sur cette loi démontrait que le service social du travail n'était pas concerné et, qu'en tout état de cause, même si elle s'appliquait, la loi obligeait aussi le service à bâtir un projet de service spécifique et à informer l'ensemble des usagers en amont.

Or, nous n'avons pas vu ce projet... Nous avons indiqué que nous saisissons la commission déontologie du HCTS.

Mise en place de CHORUS-DT : FO a dénoncé le fait que cette réforme est inadaptée à la filière sociale car, dans la plupart des départements, il n'y a plus de secrétariat dédié au réseau et cela va maintenant obliger les AS à effectuer des tâches de gestion comptable : un vrai scandale ! Quand on voit, en plus, le fonctionnement de cet outil et son ergonomie...

Dans les préfectures, les agents ont au moins des « assistants » pour saisir leurs frais de déplacement dans cette application, mais en ce qui concerne les AS, ils doivent se débrouiller tout seuls...

Réponse : "Nous aussi ça nous embête, on comprend bien, mais pour le moment on ne peut rien faire "...

Points non abordés

- ◆ Le télétravail
- ◆ La situation de certaines régions
- ◆ Le problème du secret professionnel dans certaines circonstances

* * *

Merci de la confiance que vous nous accordez pour défendre les intérêts du réseau.
N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques !

Le 1er juin 2018, les représentants FO de la filière sociale :
David PEVERELLI, Françoise GRACIANO, Julie SOULET et Véronique HENRIOT.